



NOTRE CHARTE DE QUALITE

GL Bijoux a su maintenir depuis le début du siècle un label de qualité qui ne cesse de s'améliorer.

A tous les stades de la fabrication, de la matière première au conditionnement final, les bijoux sont contrôlés et répondent aux critères de bien facteurs les plus exigeants.

1. Les bijoux en plaqué-or sont conformes aux textes et normes en vigueur réglementant l'appellation plaqué-or (Article 212 A du code général des impôts, en Annexe) GL Bijoux procède à des contrôles internes quotidiens de qualité et des laboratoires agréés contrôlent périodiquement la qualité des revêtements d'or déposés sur les bijoux. GL Bijoux appose toujours son poinçon de maître sur tous les articles qu'il fabrique.
2. Les bijoux sont en parfait respect de la nouvelle législation visant à l'utilisation du nickel (normes EN 1811 et EN 1810 en Annexe).
3. Les bijoux en argent sont en argent 925 millièmes minimum, le titrage de nos bijoux en argent est contrôlé périodiquement par notre laboratoire et garanti par le poinçon d'état.
4. Tous les bijoux en argent sont poinçonnés. GL Bijoux est l'une des rares entreprises françaises ayant reçu des Services de la Garantie (Ministère des Finances) une délégation de poinçon. GL Bijoux est ainsi habilité à apposer sur chaque bijou fabriqué les poinçons officiels dans le strict respect des lois en vigueur et sous le contrôle des Services de la Garantie (Décret 2001-1089).
5. Chaque bijou en argent est soumis, suivant les critères esthétiques retenus, soit à une protection par dépôts de rhodium, ce sont alors des bijoux en argent rhodié, soit à un traitement de passivation qui maintient la couleur de l'argent tout en protégeant le bijou de toute oxydation.